

Nom: Prénom:

Poursuite de la formation professionnelle initiale et fréquentation de cours facultatifs

De quoi s'agit-il ?

- Dans la formation professionnelle initiale sur 3 ans spécifique au commerce de détail, les jeunes les plus performants doivent avoir la possibilité de suivre dès la deuxième année de formation **deux branches supplémentaires** parmi l'offre de cours facultatifs mis sur pied pour les gestionnaires du commerce de détail, à titre d'encouragement supplémentaire à fournir de bonnes prestations dans l'entreprise et à l'école professionnelle et pour autant qu'ils en aient les capacités.
- L'objectif visé par ces cours facultatifs est d'offrir aux personnes en formation la possibilité d'obtenir **une qualification scolaire supplémentaire** (perfectionnement des compétences dans divers domaines : en langues, avec l'option d'acquérir des diplômes de langues, en informatique, avec la possibilité de se préparer à un certificat, et en économie d'entreprise, avec une attestation sur les cours qui ont été suivis).
- La participation aux cours facultatifs constitue certes un premier pas vers la future formation continue, mais elle n'a aucune incidence sur la réussite du processus de qualification. Par contre, le fait d'avoir fréquenté des cours facultatifs figure dans le certificat fédéral de capacité à la rubrique « certificat de notes ».

Appréciation globale

Sur la base des bilans précités, l'école professionnelle établit une appréciation globale et émet l'une des recommandations suivantes :

	Bilan par l'entreprise	Bilan par l'école	Cours facultatifs
1	15 points et plus	4,8 et plus	Oui
2	15 points et plus	Moins de 4,8	Non
3	Moins de 15 points	4,8 et plus	Non
4	Moins de 15 points	Moins de 4,8	Non

Si la personne en formation obtient la moyenne requise, elle a le droit, et non l'obligation, de suivre des cours facultatifs. Parmi les quatre branches proposées, elle peut en choisir deux. Par ailleurs, une fois inscrite à ces deux cours facultatifs, elle doit les suivre durant une année au moins.

Gestionnaire du commerce de détail Formulaire Bilan par l'entreprise

Pratique professionnelle					
Le bilan par l'entreprise se fonde sur les prestations fournies durant les sept à neuf premiers mois de la formation professionnelle initiale.					
Compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles	Nombre max. de points (Seuls des points entiers peuvent être accordés.)	très bien¹	bien¹	suffisant¹	insuffisant¹
		4 points	3 points	2 points	1 point
<p>La personne en formation reconnaît les besoins des clients et réagit de manière appropriée. Elle se distingue par exemple par¹:</p> <ul style="list-style-type: none"> - sa manière d'approcher ouvertement les clients - sa politesse / ses bonnes manières - son langage - sa serviabilité - son comportement assuré et aimable 	4				
<p>La personne en formation liquide les travaux qui lui sont confiés de manière réfléchie, indépendante et responsable. Cela se montre par exemple dans¹:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'atteinte des objectifs fixés - l'initiative - le sens des responsabilités - l'autonomie 	4				
<p>La personne en formation utilise les outils de travail à sa disposition de manière correcte et soignée. Cela se montre par exemple dans¹:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation et le planning du travail ciblés - l'utilisation appropriée des outils de travail - le maniement soigneux des outils de travail 	4				
<p>Au sein de l'équipe, la personne en formation se montre serviable et soucieuse de productivité. Elle se distingue par exemple par¹:</p> <ul style="list-style-type: none"> - sa serviabilité - sa façon de parler aux autres et ses manières - sa fiabilité / son honnêteté - sa capacité d'accepter la critique - son attitude positive face au travail - sa curiosité / sa capacité d'enthousiasme 	4				

¹ Adaptation selon décision de la Commission D+Q dans le commerce de détail du 10.5.2011

Nom: Prénom:

Compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles	Nombre max. de points (Seuls des points entiers peuvent être accordés.)	très bien ¹	bien ¹	suffisant ¹	insuffisant ¹
		4 points	3 points	2 points	1 point
La personne en formation garde la tête froide, même dans les situations critiques. Cela se montre par exemple dans ¹ : - le volume de travail accompli - l'efficacité en maintenant une haute qualité - la résistance - la persévérance - la gestion des charges - la gestion du stress - les absences	4				
<u>Total des points obtenus :</u>					
– La personne en formation qui souhaite poursuivre la formation professionnelle initiale en 3 ans doit avoir obtenu au moins 8 points. – La personne en formation qui souhaite suivre des cours facultatifs doit avoir obtenu au moins 15 points.					

Lieu et date de l'entretien :

Signature du formateur / de la formatrice :

.....

Cette évaluation a été expliquée à l'apprenti-e qui en a pris connaissance.

Au cas où la personne en formation remplirait les conditions posées pour suivre les cours facultatifs proposés lors de la 2^e et 3^e année d'apprentissage, elle/il s'inscrit aux deux cours suivants:

- Approfondissement de la 1^{re} langue étrangère 2^e langue étrangère
 Informatique Économie d'entreprise

Lieu/Date :

Signature (personne en formation) :

Signature (représentant-e légal-e) :

.....

⇒ L'original du présent formulaire doit être remis à l'école professionnelle.

¹ Adaptation selon décision de la Commission D+Q dans le commerce de détail du 10.5.2011

Nom: Prénom:



Gestionnaire du commerce de détail Formulaire Bilan par l'école

Formation scolaire Le bilan par l'école se base sur les résultats scolaires obtenus durant le 1 ^{er} semestre et sur les prestations fournies au moment de l'évaluation en question.	Notes
▪ Langue nationale locale	
▪ Première langue étrangère	
▪ Économie	
▪ Société	
▪ Connaissances du commerce de détail	
▪ Connaissance générale de la branche	
<u>Moyenne :</u>	
- Pour la poursuite de la formation professionnelle initiale la 3 ans, la moyenne doit être d'au moins 4,0. - La personne en formation qui souhaite suivre les cours facultatifs doit avoir obtenu une moyenne de 4,8.	

⇒ L'école professionnelle communique la recommandation à la personne en formation, à l'entreprise formatrice et aux autorités cantonales (Orfo art. 14 al. 3).